

L'ECHO DE BOISSEZON



BULLETIN MUNICIPAL N°20 DECEMBRE 2017





Le mot du Maire

Boissezonnaises, Boissezonnaï, l'année 2017 touche à son terme.

Notre commune rurale de 400 habitants avec 36 logements sociaux, fait face aux aléas financiers qui lui sont réservés, baisse des dotations, incertitude du lendemain aggravée par l'assignation devant le Tribunal de Grande Instance de Castres pour un montant approximatif de 2 800 000 € ... Affaire à suivre

Dans une telle situation il est difficile de réaliser des projets même nécessaires.

Au-delà du problème Juridico-financier, comme bon nombre de communes notre collectivité est soumise à un régime d'incivilités insupportables, voir au sein des pages qui suivent.

Malgré le contexte pessimiste évoqué je souhaite à chacune et chacun de vous et vos familles de bonnes fêtes de fin d'année dans un esprit de solidarité et de respect des valeurs. Bien à vous.

Claude AUSSILLOU
Maire de BOISSEZON
(À titre posthume)

Sommaire

- ❖ **Edito**
P2
- ❖ **Etat Civil**
P2
- ❖ **Décisions Municipales**
P3 à P10
- ❖ **Espace des Associations**
P11 à P16
- ❖ **Informations Diverses**
P17 à P20

Etat Civil

- ❖ **Naissance :**
 - Le 14 juillet 2017 : Théa SEGREVILLE
 - Le 5 octobre 2017 : Léon ARNAUD
 - Le 21 octobre 2017 : Aaron VISSE
 - Le 11 novembre 2017 : Ethan GERARD
- ❖ **Mariage :**
 - Le 9 décembre 2017 :
Nabil BABACI & Julie SANCHEZ
- ❖ **Décès :**
 - Le 13 juillet 2017 : Josette RIEUVERGNET née AMALVY
 - Le 3 septembre 2017 : Thierry VICAIRE
 - Le 21 novembre 2017 : Claude AUSSILLOU

L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES



Conseil Municipal 10 juillet 2017

Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Maire.

Monsieur le Maire expose au conseil que les maires bénéficient, d'une indemnité de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants.

Compte tenu du changement de barème au 1^{er} février 2017.

Vu la population de la commune, moins de 500 habitants.

Monsieur Le Maire bénéficie d'une indemnité au taux maximal de l'IB, soit 17% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour

Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu le PV du 28 mars 2014 proclamant les noms des adjoints au Maire.

Compte tenu du changement de barème au 1^{er} février 2017.

Vu la population de la commune, moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités des adjoints au taux maximal, soit 6.60% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour

Demande admission en non-valeur produits irrécouvrables.

Monsieur Le Maire explique que le comptable du trésor public n'a pas pu recouvrer les titres concernant le numéro de liste : 250339512 pour un total de 29,48€.

Il est demandé en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour

Tarifs cantine 2017/2018.

Suite à une révision du tarif de la cantine une proposition est faite afin de tenir compte de l'augmentation et de l'uniformisation du tarif avec la commune de Cambounès proposition du tarif 3,65€ le ticket.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour

Décision Modificative N°1 assainissement.

Deux titres Adour Garonne concernant des Avances Remboursables ont été portés au compte 131 et non au compte 1681. Ces deux titres sont les suivants : Titre 13/2015 = 48 563,10€; Titre 4/2016 = 12 869,60€. Afin de mettre en concordance le capital et les échéances de ces avances il convient d'effectuer en 2017 les opérations d'ordre suivantes. Mandat au compte 131 OP 041 = 48 563,10€ titre au compte 1681 OP 041 48 563,10€. Mandat au compte 131 OP

041 = 12 869,60€ titre au compte 1681 OP 041 12 869,60€.

Soit

Débets au compte 131 OP 041 = 61 432,70€.

Crédits au compte 1681 OP 041 = 61 432,70€.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour

Réalisation emprunt pour chemin du moulin.

Suite à l'effondrement du chemin du moulin des travaux ont été fait. Afin de régler les travaux il est souhaitable de procéder à un emprunt :

Propositions 150 000€ sur 15 ans :

Auprès du Crédit Mutuel au taux de 1,40% et 150€ de frais de dossier.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour

Demande subvention FDT FAVIL voirie 2017.

Une subvention de 6 747,75€ est octroyé à la commune de Boissezon dans le cadre du FDT FAVIL 2017.

Mr Le Maire propose au conseil d'utiliser cette subvention afin de remettre en état le chemin du moulin.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour

Contrat fonction ATSEM.

A la rentrée scolaire 2017/2018 il est proposé de prendre Mme Elodie LEPANTE qui assistera l'institutrice à l'école communale ainsi que le périscolaire. Elle effectuera 32 heures par semaine.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour

Prise de possession des parcelles sans maître.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire des parcelles n°18-23-25-26-28-30 situées à Rives 81490 Boissezon section C contenance 9158 m², ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors les parcelles sont présumées sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Ces parcelles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.
- Décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces parcelles et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour

Rémunération AVS enfant scolarisé à Noailhac.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'un enfant de Boissezon, Aaron GERMAIN, est scolarisé à Noailhac en raison de son handicap. Afin de pouvoir participer aux activités périscolaires, la commune de Noailhac sollicite une participation financière de la somme de 210€ pour l'année scolaire 2017/2018.

Après délibération le conseil refuse cette participation financière.

8 voix contre

1 abstention

Elodie LEPANTE : participation cadeau de naissance.

Elodie LEPANTE, employé de la commune, a eu un enfant cette année. Le conseil municipal décide à l'unanimité de lui offrir un bon d'achat de 50€ pour cette naissance.

Convention pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public.

Monsieur le Maire propose au conseil de déléguer à Véolia la vérification et l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur son territoire.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour

Approbation rapport d'activité SIAEP Pas des Bêtes.

Mr Le Maire présente le rapport d'activité 2016 concernant le service public d'eau potable SIAEP du Pas de Bêtes.

Le conseil accepte à l'unanimité le rapport d'activité 2016.

Conseil Municipal 7 septembre 2017

Aide pour les actions sanitaires collectives et identification des animaux ALMA 2017.

Cet organisme en concertation avec les services vétérinaires de l'Etat met en œuvre un programme visant à éviter les épidémies animales. Cotisation annuelle fixée en fonction du nombre d'habitants : 417 (0,02446€ par habitants), nombre de bovins : 178 (0,12218€ par bovin), soit **31,95€**. Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

Cotisation CAUE 2017.

Le Maire explique que le CAUE du Tarn est un organisme de conseil, d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Adhésion 0,20€ par habitant (417) soit **83,40€**. Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

Prix de vente parcelle C388 La Coste Travers de La Laurié.

La Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain située en zone constructible lieu-dit « La Coste et Travers de La Laurié » parcelle C388 d'une surface de 523m², prix de vente 20€ le m². Mr PAYET Antoine, conseillée en exercice est absent de la délibération car il fait partie des potentiels acheteurs. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Requête ERDF/ENEDIS auprès de la Cour Administrative de Bordeaux (mur de la Laurié).

Mr Le Maire explique au Conseil que la société ERDF/ENEDIS a fait appel du jugement. Le Conseil décide de se rapprocher de l'assurance de la Commune afin de donner suite à l'affaire et nous confirmer la prise en charge.

La Commune a pris attache auprès de Maître GIL qui s'est constitué devant la Cours d'Appel de Bordeaux. Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

Indemnité sinistre rue sœur Philomène.

Mr Le Maire explique au Conseil que la société Polyexpert estime le montant des dommages pour la Commune, concernant le sinistre rue sœur Philomène, à 16 061,26€ TTC (indemnité immédiate 11 835,07€ ; indemnité différée payable sur présentation des factures 4 226,19€). Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter l'indemnité de 16 061,26€ TTC par la société Polyexpert.

Délibéré Tribunal de Castres Chemin du Moulin.

Suite à la décision du Tribunal de Grande Instance de Castres, le Conseil Municipal donne l'accord à Mr Le Maire pour relever l'appel de l'ordonnance du 30 août 2017. Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

Création du poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe.

Monsieur Le Maire informe le Conseil que Mme BORDE Marie, actuellement adjoint administratif 2eme classe, a passé un examen professionnel pour l'accès à un emploi territorial par avancement de grade. Elle a subi les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade « d'adjoint administratif principal de 2eme classe » et est inscrite sur la liste des candidats admis établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à compter de ce jour, de la création du poste « d'adjoint administratif principal de 2eme classe » que Mme BORDE Marie occupera à temps complet (durée hebdomadaire 35/35eme).

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour

Achat parcelle I743 Bois de la ville.

En date du 11 juillet 2008, le Conseil Municipal avait proposé à Mr et Mme BERNARD René l'achat de la parcelle I743 sur laquelle traverse le chemin d'accès au moulin pour un montant de 2 000€. En son temps, Mr et Mme BERNARD avaient refusé cette proposition.

Par courrier du 17 juillet 2017, Mr BERNARD René confirme son accord pour la proposition du 11 juillet 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour achat de la parcelle montant : 2 000€ et mandate Mr Le Maire afin d'effectuer les différentes opérations administratives. 8 voix pour ;1 voix contre.

Concours des jardins 2017.

Monsieur Le Maire informe le Conseil que l'école Communale a participé au concours des jardins 2017. Mme Agnès THOMAZE en est la responsable. Aussi, afin de participer à la remise des prix du concours Le Conseil décide à l'unanimité de la prise en charge par la Commune des frais relatif à la journée du 6 octobre 2017 à Labastide-Rouairoux.

Les fréquences de la TNT changent.

Le 3 octobre 2017, notre commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. Pour plus d'informations rendez-vous sur le site www.recevoirlatnt.fr ou bien par téléphone au 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Service de portage de repas à domicile.

La Poste et Elior (leader de la restauration collective en France), s'allient pour proposer un service de portage de repas à domicile. Cette mission de proximité est assurée par le facteur. Pour plus d'informations concernant ce service contactez la Mairie.

Conseil Municipal 9 octobre 2017

Demande aide dans le cadre du dispositif CEE/TEPCV éclairage public.

Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc est reconnu en tant que territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Un partenariat avec EDF permettra de financer des travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités locales.

Une prime pourra être versée aux maîtres d'ouvrage équivalente à 100% du montant du coût des travaux éligibles (matériel et pose comprise).

Il est proposé au conseil de retenir un projet de rénovation de l'éclairage public extérieur contact a été pris avec le SDET devis estimatif leur a été fourni par l'entreprise Mazamet infrastructures pour un montant de 40 969€HT.

Le conseil municipal donne son accord sur le projet et autorise Mr le Maire à établir si nécessaire conventions avec le Parc Régional Naturel du Haut Languedoc, le SDET et ERDF.

Il l'autorise également à signer tous documents concernant ce dossier qui est considéré prioritaire pour la commune.

Demande aide dans le cadre du dispositif CEE/TEPCV isolation bâtiments publics.

Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc est reconnu en tant que territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Les collectivités peuvent demander des aides dans le cadre du dispositif CEE/TEPCV ; une demande concernant l'éclairage public est déjà déposée.

Le conseil municipal souhaite aussi déposer le projet d'isolation de bâtiments :

Devis retenus :

Ecole publique 19 147,54€HT

Bureau de Poste 1 789,29€HT

Salle des fêtes 2 478,56€HT

Monsieur Le Maire est autorisé à signer convention avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et tous documents nécessaires pour ces dossiers.

Demande de subventions (Fonds de Concours

Communauté d'Agglomération Castres Mazamet).

Monsieur Le Maire explique au conseil que notre commune bénéficie de fonds de concours de la CACM pour un montant de 10 000€ annuel.

La demande des fonds de concours concerne le glissement du chemin du moulin sur 2 années 2016 & 2017 soit un total de 20 000€.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Mr le Maire à faire la demande de subvention à la CACM afin de financer les travaux concernant le glissement au chemin du moulin.

Renouvellement Contrat de Travail Coralie DUMUR PASQUIER.

Mr le Maire explique au conseil que le contrat de Mme DUMUR PASQUIER Coralie arrive à échéance le 13 octobre 2017. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée 20 heures semaines annualisées soit 1040 heures années.

Taches concernées : réception entretien gîte d'étape, ménage intérieur extérieur des bâtiment communaux, peinture, nettoyage voiries et entretien, garderie, cantine au groupe scolaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de Mme DUMUR PASQUIER Coralie pour un an.

Indemnité de conseil comptable du Trésor.

Le Conseil décide d'attribuer à Madame La trésorière l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Indemnité à verser au titre de l'année 2017 : montant net 340,58€ ; montant brut 373,67€.

Le conseil donne son accord 9 voix pour.

Défense extérieure contre l'incendie.

Monsieur le Maire explique au conseil que de nouvelles règles vont être mis en place dans les communes dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie.

Office de tourisme.

Le transfert de compétence des offices de tourisme à la CACM rentre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018. Cela a pour conséquence la mise en place pour notre commune de la taxe de séjour.

Conseil Municipal 29 novembre 2017

Suite au Décès du Maire, Claude AUSSILLOU, le Conseil Municipal a observé une minute de silence en son hommage.

Enquêtes publiques chemins ruraux secteur Les Baysses La Fortune.

Considérant que le chemin rural non nommé, sis au lieu-dit « les Baysses » et (situé entre les parcelles J860 et J863) n'est plus utilisé par le public et que son tracé a disparu depuis plus de 50 ans,

Considérant que l'assiette du chemin rural dit « chemin de service » au lieu-dit l'Ebes de la Fortune s'est modifiée au cours du temps,

Considérant que l'assiette du chemin rural dit « chemin de Mazamet et du Pont de l'Arn à Cambounès » au lieu-dit les Baysses s'est modifiée au cours du temps,

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural des Baysses, et de la modification de l'assiette des chemins susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L161-10 du code rural qui l'autorise à aliéner un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public, et la procédure de l'article L161-9 du code rural qui l'autorise à ouvrir un chemin rural.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Constata la désaffectation et la modification des chemins précités.

Décide de lancer la procédure visant à aliéner ces chemins et invite Le Maire ou bien l'adjoint à organiser une enquête publique menée selon la procédure prévue aux articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la Voirie Routière ;

Décide de lancer la procédure d'ouverture du chemin de Mazamet et du Pont de l'Arn à Cambounès et du chemin rural dit « chemin de service » et invite Le Maire ou bien l'adjoint à organiser une enquête publique menée selon la procédure prévue aux articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la Voirie Routière ;

Le conseil donne son accord 8 voix pour.

Changement de nomenclature chapitres comptables (petite commune).

La commune de Boissezon ayant moins de 500 habitants décide de modifier sa nomenclature comptable, à compter de 2018, afin de répondre aux normes des petites communes.

Le conseil donne son accord 8 voix pour.

Convention demandes autorisation actes relatifs à l'occupation et utilisation des sols.

Les services de l'Etat (la DDT) se sont désengagés sur tout ce qui concerne l'urbanisme (DP, PC, CU, PD...) depuis le 1 juillet 2015.

C'est pourquoi la commune de Boissezon a choisie en 2015 de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet qui traite les dossiers d'urbanisme à travers les services d'urbanisme des villes de Castres ou de Mazamet.

A ce jour, la ville de Castres étant instructeur des dossiers de notre commune, il nous est proposé de renouveler la convention.

Après délibération, le conseil autorise Le Maire ou bien l'adjoint, à signer le renouvellement de la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Le conseil donne son accord 8 voix pour.

Numérisation des actes d'état civil en 2018 (depuis 1903).

Benoit MILHET, adjoint de la commune, informe le Conseil Municipal du courrier de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn concernant l'enquête pour la sécurisation et la numérisation des registres de l'état civil à laquelle la commune avait répondu.

Après avoir contacté plusieurs entreprises spécialisées dans la numérisation, l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn a retenu la société Numerize et propose un tarif de 0.456 € TTC par acte et un tarif de remise des fichiers dans un coffret USB de 60 € TTC pour moins de 1000 actes, de 120 € de 1000 à 3000 actes et de 240 € TTC pour plus de 3000 actes. Les actes pourront être intégrés dans le logiciel d'état civil.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte de sécuriser et numériser les actes de l'état civil de la commune depuis 1903,

Accepte l'offre présentée par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn (le coût de 0.456 € TTC par acte) la remise des fichiers dans un coffret USB de 60 € TTC pour moins de 1000 actes, de 120 € de 1000 à 3000 actes et de 240 € TTC pour plus de 3000 actes.

Dit que cette dépense est à prévoir au budget 2018,

Autorise le Maire ou son adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le conseil donne son accord 8 voix pour.

DECI (défense extérieure contre l'incendie) convention avec Véolia pour vérification des appareils et mise en place d'un service DECI.

Benoit MILHET, adjoint de la commune, informe le Conseil Municipal que le SDIS ne fera plus la vérification des appareils de lutte contre l'incendie. Véolia nous a adressé un projet de convention pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public. Le coût est de 65€ HT par poteau incendie, il y en a 4 sur la commune.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la convention de vérification des appareils de lutte contre l'incendie avec Véolia,
- La vérification se fera 1 fois par an,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- Donne pouvoir de signature au Maire ou bien à l'adjoint pour tous les documents afférant à ce dossier.

Le conseil donne son accord 8 voix pour.

Budget annexe assainissement : Autonomie financière en vue du transfert de compétence en 2020

Les services de la DGFIP ont procédé au recensement des cas susceptibles de poser des difficultés dans les opérations de restructuration.

Considérant que pour Boissezon, il est nécessaire de régulariser le budget annexe Assainissement qui est encore gérés avec un compte de liaison 451 avec le budget principal, Il est proposé de doter ce budget annexe de l'autonomie financière à compter du 1^{er} janvier 2018. Ainsi ce budget disposera d'un compte au trésor propre (compte 515).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : Décide de doter le budget annexe (Assainissement) de la commune de l'autonomie financière.

AUTORISE le Maire ou bien l'adjoint à signer tout document se rapportant à la présente décision

Suite au décès de Monsieur Le Maire, Claude AUSSILLOU, des élections vont être organisées prochainement pour élire 2 nouveaux conseillers.

Une permanence en Mairie est assurée par les adjoints les lundi après-midi de 14h00 à 16h30.

L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS



Décembre, janvier, février, mars

Exposition de peintures,
Sculptures, photographies à la galerie
Les Cymaises de Salimonde

Assemblée générale en mars



Avril

2eme Biennale d'aquarelle nationale

Du 7 au 22 Avril 2018

Vernissage le 7 Avril à 18h30

Invitée d'honneur

Ewa Karpinska de Paris

Avec 13 autres artistes venus de toute la France

Lelie Abadie de Bordeaux

Jean François Contremoulin de Brioude

Serge Dimeo de Marseille

Claudie Capdeville de Narbonne

Luois Pignataro de Sète

Patricia Piard de St Martin de Crau

Jean Claude Ginestet de Villeneuve

Dominique Gioan de Montpellier

Emery Mirabel de Bergerac

Anne Bironneau de Lyon

Hamid Loukil de Toulouse

Patrick Perret de l'Aubrac

Isabelle Seruch Capouillez de Toulouse

Et trois du département

Gilles Coutal de Valence d'Albigeois

Anne Marie Jardry de Graulhet

Gillian Thomas de Castres



Des stages et des démonstrations seront organisés
durant la biennale.

L'équipe d'Arts Passion

Et son Président,

Benoit MILHET

ASSOCIATION DE PECHE AAPPMA



La traditionnelle pêche enfants s'est déroulée le samedi 9 juillet 2017. Un grand merci aux parents et aux membres de l'AAPPMA pour leur implication. L'après-midi s'est terminée par un goûter. Chaque enfant est reparti avec une canne à pêche et divers accessoires. La relève est assurée.

L'AAPPMA se met en conformité avec la Fédération de pêche. Je voudrais remercier les propriétaires riverains de la Durenque. Ceux que j'ai déjà rencontrés et ceux à venir pour leur accueil et leur confiance en accordant leurs baux de pêche. Cela permettra au nouveau garde pêche assermenté, Pierre Alain PASQUIER, de pouvoir faire respecter la réglementation pêche.

L'assemblée générale de l'AAPPMA aura lieu le 27 janvier 2018 à la salle du 3ème âge rue Maraval à 18 heures.

Bonnes fêtes à tous.

Le Président : Mr. Jean Luc CABROL

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Commémoration du 99^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre.

C'est le samedi 11 novembre à 17 heures que la commune de Boissezon en accord avec la section des anciens combattants Boissezon/Saint Salvy a commémoré le 99^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918.

En présence du Rallye Castrais et son chef Guy CARCASSES, 7 porte-drapeaux, le défilé s'est organisé depuis le groupe scolaire jusqu'au monument aux morts accompagné par Philippe BONNECARRERE, sénateur du Tarn, Didier HOULES, vice-président du conseil départemental, Christelle CABANIS, conseillère départementale, Jean Pierre DARMAIS, président du Militarial et de membres de son conseil d'administration, de représentants du conseil municipal et de la population.

Présentation de la cérémonie par le Colonel Christian POURCEL délégué départemental du Souvenir Français et maître de cérémonie.

Lecture du message du secrétaire d'état auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants par Mr le Maire, Claude AUSSILLOU.

Appel des Morts de la Commune morts pour la France lors de l'année 1917.

Dépôt de gerbe conseil municipal et anciens combattants.

Minute de silence, La Marseillaise interprétée par un maître chanteur.

Remerciements aux porte-drapeaux par Mr le Maire et les personnalités.

Après la cérémonie vin d'honneur offert par la municipalité.

Le matin une délégation de la section était présente à Saint Salvy de la Balme pour la même commémoration.

Le Président : Mr. Claude AUSSILLOU (À titre posthume)





Pour l'année scolaire 2017-2018 3 événements sont prévus : le loto des écoles qui s'est déroulé le 26 novembre dernier à Cambounès. Un repas avec soirée à thème, qui reste à déterminer, qui aura lieu le samedi 10 mars 2018 à Cambounès et la kermesse le samedi 30 juin 2018 à Boissezon. D'autres manifestations sont en projet nous ne manquerons pas de vous en informer.

Les membres de l'association ainsi que sa Présidente vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles rencontres.

L'équipe de l'APE ABC
Et sa présidente Coralie PASQUIER DUMUR

Le 26 juin 2016 l'association APE ABC a vu le jour. Elle a pour but d'organiser des manifestations afin de récolter des fonds pour les sorties, les goûters et voyages scolaires des enfants des écoles de Boissezon et Cambounès.

Grace à la générosité et à la participation des habitants des 2 communes ainsi que des parents d'élèves, les maîtresses ont pu mener à bien leur projet (sorties scolaires, fête des mères, fête des pères, carnaval, ainsi que la journée de Noël et le passage du Père Noël dans les écoles).

Une soirée paëlla, au couleur de l'Espagne, a été organisée. Cette soirée a permis de récolter 884€ afin de financer la classe verte à 13 enfants qui sont parti à Poitiers au parc du Futuroscope.



ECOLE PUBLIQUE



Les 15 élèves ont fait **leur rentrée le lundi 4 septembre** pour l'année scolaire 2017-2018. Tout le monde était content de se retrouver ! cette année nous avons 5 PS, 5 MS, 3 GS et 2 CP.

Les **élections des représentants des parents d'élèves** ont eu lieu le vendredi 13 octobre. Une liste de parents d'élèves était présentée. Il y avait 26 électeurs inscrits. Il y a eu 18 votants. Mme VALETTE Jennifer a donc été élue titulaire et Mme GARDIES Séverine suppléante.

Le **loto des écoles** a lieu le dimanche 26 novembre à la salle polyvalente de Cambounès. Cette manifestation permet aux écoles de récolter de l'argent pour financer les travaux des élèves, les voyages et sorties scolaires.

La première sortie avec le **Réseau Vent d'Autan** a lieu le mardi 12 décembre. Les enfants iront à Brassac pour voir le spectacle « Nom d'une pomme » dans la matinée.

La Directrice : Mme Marie Julie MAFFRE



Musée Mémorial pour la Paix - Le Militarial

L'année 2017 a été pour notre association une année très particulière. Suite au décès brutal de Christian BOURDEL, le Conseil d'Administration a tout fait pour que l'œuvre de Christian perdure. Le musée, « son musée » devait continuer.

Le conseil d'administration, le bureau et un certain nombre d'adhérents se sont mobilisés pour cela. Le premier travail a été de faire l'inventaire des objets du musée. Entre décembre 2016 et mai 2017, 5000 objets ont été photographiés, étiquetés et inventoriés dans une base de données informatique. Nous venons maintenant de commencer l'inventaire des réserves.

Le classement des 10000 livres de la bibliothèque est aussi en cours.

Marie-Pierre et Nathalie nos aides mémoires ont aussi beaucoup travaillé pour le rangement et le nettoyage des salles et des vitrines. Merci à elles et à Patrick leur prédécesseur.

Le nombre de visites a sensiblement augmenté cette année. De nombreux pèlerins faisant étape au gîte de Boissezon viennent visiter le musée en fin d'après-midi. Les éloges transcrits sur le livre d'or témoignent de leur satisfaction et de leur surprise de trouver un musée aussi riche dans un village comme Boissezon.

Pour l'ouverture de la saison d'été, une exposition intitulée « Le poste de secours en 14-18 » a eu beaucoup de succès, que ce soit le jour de l'inauguration ou durant toutes les journées d'ouverture.

C'est aussi à ce moment-là qu'ont été mis en service les audioguides dans la salle 14-18. Les visiteurs se disent très satisfaits de ces appareils. Pour la prochaine saison d'été nous espérons pouvoir offrir ce service pour la totalité des salles.

**Le Président,
Jean-Pierre DARMAIS**



Tous les objets ont été photographiés et inventoriés



Isolation au sol dans les vitrines de mannequins



Visite du Président du département

MJC DE BOISSEZON



La MJC a démarré la saison 2017/2018 par son assemblée générale qui a eu lieu le 06 septembre 2017.

Les rapports moraux et financiers ont été acceptés au vote à l'unanimité.

Suite à la démission de quatre membres du conseil d'administration et du bureau, les adhérents ont procédé au vote pour la désignation des nouveaux administrateurs, tous les candidats ont été élus à l'unanimité.

Nous remercions Agnès THOMAZE Présidente démissionnaire et David THOMAZE Vice-président démissionnaire pour toutes ces années de gestion de la MJC.

Conseil d'administration :

M. Etienne Calvet, Mlle. Magalie Jean, M. Jérôme Salitot, Mlle. Emylline Ferreira, M. Pierre-Alain Pasquier, M. Pierre Aussillou, M. Wilfried Espagnet, Mme Christelle Aussillou, Mme Coralie Pasquier Dumur.

Bureau :

Président : M. Pierre Aussillou ; **vice-président** : M. Wilfried Espagnet ; **trésorière** : Mme Christelle Aussillou ; **secrétaire** : Mme Coralie Pasquier Dumur

CONCOURS DE BELOTE

Ils ont débuté le 07 octobre avec une fréquentation bien affirmée lors du deuxième concours, seize équipes ont concouru durant la soirée du 07 octobre et vingt équipes le 04 novembre, tout s'est déroulé sous le signe de la convivialité et la bonne humeur.

La MJC a le plaisir d'accueillir des joueurs de tous horizons Cambounès, Noailhac, Brassac, Angles, Mazamet, Castres, Payrin Augmontel, Burlats, Saint salvy de la balme, Boissezon ... Tous les lots sont constitués de denrées alimentaires ou de boissons

Chaque participant quel que soit le résultat repart avec un lot.

Le tarif d'inscriptions est fixé à 7 euros / personne les concours ont lieu tous les premiers samedis du mois d'octobre à mars



MJC DE BOISSEZON
CONCOURS DE BELOTE
A 20H15
A LA SALLE POLYVALENTE

Concours d'octobre 2017
à mars 2018

Samedi 07/10/2017

Samedi 04/11/2017

Samedi 02/12/2017

Samedi 13/01/2018

Samedi 03/02/2018

Samedi 03/03/2018

APRÈS MIDI HALLOWEEN

Elle a eu lieu le 4 novembre, les enfants ont fait le tour du village costumés de leurs déguisements extravagants, ils ont récolté un bon nombre de bonbons, gâteaux, et autres objets qui ont été partagés à la fin de l'après-midi, clôturée par la désignation des meilleurs déguisements récompensés et un goûter offert par la MJC.

Nous remercions vivement le jury du concours Michel CATHALO et Paul BARRAU ainsi que les parents qui ont accompagnés leurs enfants.



ACTIVITÉS

La zumba et le renforcement musculaire ont débuté au mois de septembre semaine 37, elles connaissent une fréquentation stable.

Le renforcement musculaire a lieu le mardi de 20h30 à 21h30.

La zumba le jeudi de 20h30 à 21h30.

Pas de cours pendant les vacances scolaires.

Les activités sont animées par Nathalie BALLESTER professeur diplômé d'état.

Tarifs : adhésion MJC : 12 euros / an

Renforcement musculaire : 85 euros / an

Zumba : 85 euros /an

Les deux activités 140 euros / an

Nous remercions tous les adhérents et Nathalie BALLESTER qui font vivre ces activités dans la convivialité et la bonne humeur.

Nous sommes en cours d'organisation d'activités jeux de société qui se déroulera le soir la semaine ou le week-end.

Une activité initiation à la pêche qui se déroulera durant la période d'ouverture de la pêche.

Une activité loisirs créatifs.

Les personnes intéressées par ces activités participants ou organisateurs peuvent nous contacter.

Pierre AUSSILLOU : 06/24/92/34/81

Wilfried ESPAGNET : 06/34/06/84/06

Nous espérons vous voir nombreux à ces activités qui verront le jour et qui continueront à vivre grâce à vous et votre participation.

CONTACT : mjc.boissezon@gmail.com

facebook Mjc boissezon

**L'équipe de la MJC
Et son président Pierre AUSSILLOU**

L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Pour les nouveaux résidents de la commune, les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 30 décembre 2017. Il y aura une permanence le 30 décembre de 9h30 à 11h30 en Mairie.

Pour les électeurs déjà inscrit à la Mairie et ayant changé d'adresse à l'intérieur de notre commune pensez à signaler vos nouvelles coordonnées en Mairie.

FAITS DIVERS

Le mardi 26 septembre 2017 alors que le Maire et sa première adjointe sortaient d'une réunion avec ENEDIS sur les compteurs Linky, notre secrétaire de Mairie signale qu'une habitante de l'avenue Lasbordes vient de récupérer un chat accidenté et contacts pris, chats dans la rue et autres, cette personne est informée qu'elle doit se rapprocher de la mairie pour solutionner le problème. La société protectrice des animaux pouvant être contactée et poursuivre, dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire prend connaissance du dossier. La commune a signé une convention avec les vétérinaires du Siala à Castres pour les animaux accidentés jours fériés et hors horaires d'ouverture. Devant l'intervention pressante hors horaires d'ouverture contact est pris avec les pompiers pour récupérer l'animal pour être soigné et authentifié. Effectivement ce chat n'avait pas de maître mais la gravité de sa blessure n'a pas permis qu'il soit sauvé. Pour votre information l'intervention des pompiers a été gratuite, si l'on peut dire, et la clinique vétérinaire nous a adressé une facture de 119 € que la commune a payée.



Encombrants :

Je ne mets pas d'encombrants près des containers



INCIVILITES

Stationnements :

Je respecte les interdictions de stationner (bandes jaunes)



Brulage :
Interdiction de brulage
déchets verts



Incivilités chiens :

Je me mets en conformité :

Ramassez les excréments de vos chiens :



Chiens potentiellement dangereux

DANGEREUX

TOSA-INU BOERBULL ROTTWEILLER MASTIFF

CAS PARTICULIERS

PITBULL AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

1^{re} et 2^e catégories

EXCEPTIONS Avec LOF ou FCI

- A, STAFFORDSHIRE et TOSA : déclaration catégorie 2 à la mairie, vaccination contre la rage, assurance
- MASTIFF : non potentiellement dangereux, pas de déclaration à la mairie
- ROTTWEILLER : avec ou sans LOF ou FCI, chien potentiellement dangereux 2e catégorie

INTERDITS

Nés après 1999

DECLARATION

Nés avant 1999

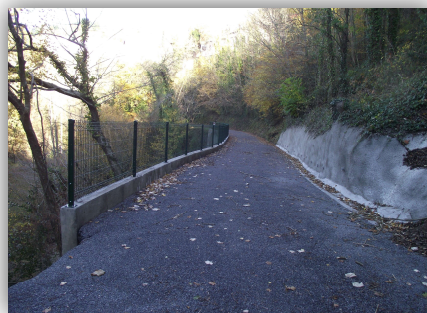
à la mairie, stérilisation, vaccination contre la rage et assurance

Je tiens mon chien en laisse (arrêté municipal) :



TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Travaux sur le chemin du moulin suite à un glissement de terrain.



Travaux sur un chemin à Sarzege

La Communauté d'agglomération met gratuitement (sur réservation) un composteur à votre disposition.

Comment réserver son composteur ?

Vous pouvez réserver votre composteur et prendre rendez-vous pour le retirer.

> Se limite à un composteur par foyer délivré par la Communauté d'agglomération.

Pour l'habitat individuel :
Composteur de jardin.



Des conteneurs collectifs
sont délivrés sous
conditions sur simple
demande au
05 63 73 50 54



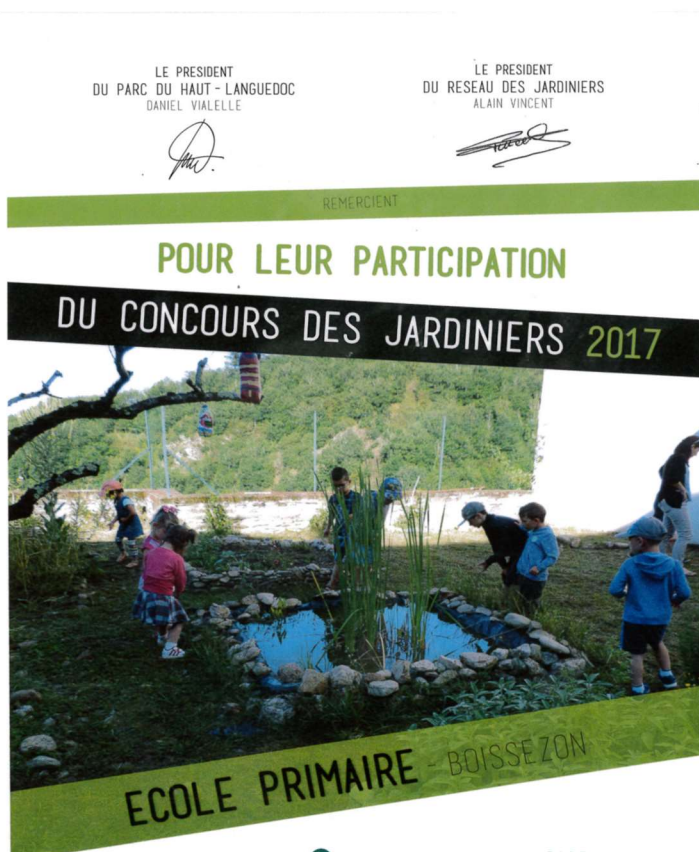
Pour l'habitat collectif :
Composteur d'appartement.

Les conditions d'obtention

- > Être résidant de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.
- > Présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.
- > Signer la charte d'engagement lors du retrait.

Pourquoi composter ?

- > Pour faire des économies (moins de terreau à acheter, moins d'arrosage à effectuer et moins de déplacement en déchèteries).
- > Pour alléger le poids de votre poubelle.
- > Pour améliorer la fertilité de votre jardin sans produits chimiques.



Dans le cadre des TAP, les enfants de l'école encadré par Agnès, notre employée communale, ont participé aux concours des jardiniers 2017. Ils ont été primés pour leur participation. (bulbes, outils de jardin, etc.).





**Jacqueline CABROL, Maire Adjoint de Boissezon
Et l'ensemble du Conseil Municipal
Ont le plaisir de convier la population à la présentation
Des vœux de Nouvel An et au partage
De la Galette des Rois**

Le samedi 6 janvier 2018 à 18h30

**À la Salle Polyvalente près de l'Eglise
Les nouveaux arrivants
Sur la Commune seront les bienvenus.**

